

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

DEL.2020.05.25-017 - Commission de délégation de service public – Election des membres de la commission D.S.P.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
28 MAI 2020
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.05.25-017 - Commission de délégation de service public – Election des membres de la commission D.S.P.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire expose que :

En application des dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de constituer une Commission de délégation de services publics. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Outre l'élection des cinq membres titulaires, le conseil municipal doit élire selon les mêmes modalités cinq membres suppléants.

Il a été décidé par le Conseil municipal de proposer une liste commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

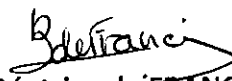
a élu membres de la Commission Délégation de Service Public :

- **Titulaires** :
 - Brigitte SAUX
 - Emmanuel DELPLANQUE
 - Irma DEL POZO
 - Bernard VINCE
 - Nicole LALANNE
- **Suppléants** :
 - Catherine DURAND
 - Marc VERDIER
 - Catherine CHHIM
 - Bernard DE SOUZA
 - Jean-Marc FARTHOUAT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 25 mai 2020


Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre